



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Communauté de communes des Vallées
de la Tille et de l'Ignon

*Conseil communautaire
Séance du 07 février 2019*

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – LE CONTEXTE DE PREPARATION DU BUDGET 2019

1.1/ les données macroéconomiques relatives à la croissance

1.2/ les principales perspectives liées aux finances publiques

1.3/ l'évolution des prélèvements obligatoires

1.4/ les finances locales

II – SITUATION DES FINANCES DE LA COLLECTIVITE

2.1/ Le Budget principal

- Les indicateurs budgétaires et financiers
- Structure et gestion de la dette

2.2/ L'endettement tous budgets confondus

2.3/ Les budgets annexes

2.4/ Structure et évolution des effectifs

III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019

3.1/ Les grandes orientations

3.2/ Les dépenses d'investissement

3.3/ Les dépenses de fonctionnement

3.4/ Les recettes de fonctionnement

3.5/ Les budgets annexes

PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ce débat d'orientations budgétaires ne revêt pas un caractère décisionnel mais permet de fournir aux élus les éléments nécessaires pour appréhender le contexte budgétaire, la situation de la collectivité et sert de base aux échanges du conseil communautaire. Il n'est par conséquent pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

La loi NOTRe a modifié les articles du Code Général des Collectivités Territoriales consécutifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Désormais, le débat doit porter sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I – LE CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2019

1.1/ Les données macroéconomiques relatives à la croissance :

Après une année 2017 marquée par un rebond de la croissance à hauteur de 2,2%, la France devrait connaître en 2018, une évolution plus modérée de sa croissance économique, estimée à 1.7% par le Gouvernement dans le Projet de Loi de Finances 2019 (PLF 2019) présenté le 24 septembre dernier.

Pour rappel, cette croissance a été, en 2017, principalement soutenue par l'investissement des entreprises (+4,5 % après 2,8% en 2016 et 1% en 2015), porté notamment par les allègements de charges effectifs depuis 2014 et qui ont permis au taux de marge de ces dernières de se maintenir à un niveau de 31.9% en 2017.

Par ailleurs, il convient également de rappeler que la croissance a, en 2017, bénéficié de facteurs dits « externes » : bas niveau de l'Euro, des taux d'intérêts et du cours du pétrole.

| Prévisions de croissance | 2018 | 2019 |
|---------------------------------|------|------|
| OCDE | 1,6% | 1,8% |
| Banque de France | 1,6% | 1,6% |
| FMI | 1,8% | 1,7% |
| Commission Européenne | 1,7% | 1,7% |
| Consensus économistes de marché | 1,7% | 1,7% |
| Gouvernement (LPFP 2018-2022) | 1,7% | 1,7% |

Source PLF 2019

Au sein d'un environnement international moins porteur, la croissance devrait être un peu moins dynamique en 2018 et en 2019 (selon les prévisions).

Dans un contexte de reprise de l'inflation, certaines mesures telles que la hausse des prix du carburant, du tabac et de l'énergie, sont susceptibles d'affecter en partie la consommation des ménages.

Il convient de préciser, en outre, que l'ensemble de ces prévisions macroéconomiques restent soumises à un contexte international marqué, pour l'heure, par des tensions commerciales et certaines tentations protectionnistes, par une relative incertitude liée aux négociations sur le Brexit et à la situation économique en Italie, ainsi que par l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine et par la vulnérabilité de certaines économies émergentes face à la montée des taux de la FED.

1.2/ Les principales perspectives liées aux finances publiques.

En diminution constante depuis 2010, le déficit public devrait atteindre 2.8% du PIB en 2019 (après 2,7% en 2017 et une estimation de 2.6% en 2018), permettant à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif.

Si ce chiffre apparaît en légère augmentation comparé au déficit public attendu en 2018, il convient de préciser que l'année 2019 revêtira un caractère quelque peu « exceptionnel » pour les finances publiques, suite à la décision du Gouvernement de transformer le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en allègements de charges directs.

Ainsi, les finances publiques devront, en 2019, supporter un « effet double » symbolisé, en dépenses, par le remboursement aux entreprises du CICE sur les rémunérations de 2018, mais aussi par une diminution de recettes relatives aux allègements de charges consentis.

Par effet cumulatif, l'impact de ces mesures est estimé à un peu plus de 40 milliards d'euros pour les finances publiques (soit une dégradation temporaire de 0.9% du déficit public, selon les estimations du Gouvernement).

| Trajectoire des finances publiques (en % du PIB) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Déficit public total | -2.7% | -2.6% | -2.8% | -1.4% | -0.7% | -0.3% |
| Ajustement structurel | 0.3% | 0.1% | 0.3% | 0.3% | 0.4% | 0.2% |
| Croissance en volume de la dépense publique | 1.4% | 0.0% | 0.6% | 0.5% | 0.1% | 0.4% |
| Taux des prélèvements obligatoires | 45.3% | 45.0% | 44.2% | 44.6% | 44.6% | 44.5% |
| Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts) | 55.1% | 54.6% | 54.0% | 53.3% | 52.5% | 51.8% |
| Dette publique | 98.5% | 98.7% | 98.6% | 97.5% | 95.3% | 92.7% |

Source PLF 2019

- Le PLF 2019 prévoit une progression de 0.6% de la dépense publique en volume (hors inflation) par une maîtrise renforcée de la dépense pilotable de l'Etat (intégrant les dépenses sur lesquelles il est possible d'agir telles que le budget général, certains comptes spéciaux ou encore les taxes affectées plafonnées). Cette dépense pilotable de l'Etat progressera, en valeur (soit non corrigée de l'inflation) de 0.8% soit un taux inférieur à la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des principales collectivités territoriales (+1.2%) et aux dépenses d'assurance maladie (+2.5%).

- En termes d'endettement public, le Gouvernement prévoit, en 2019, une stabilisation de la dette à hauteur de 98.6% du PIB (consolidation de la dette du réseau SNCF comprise). Par suite, la dette publique devrait décroître au cours des années suivantes.

1.3/ L'évolution des prélèvements obligatoires

Par effet conjoint de la transformation du CICE en allègements directs de cotisations sociales et de diverses mesures à destination des ménages, le Gouvernement indique, dans le PLF 2019, que la diminution des prélèvements obligatoires sera de l'ordre de 25 milliards d'Euros en 2019.

Dans le détail, les mesures impactant les ménages se répartissent comme suit :

| Ménages : mesures nouvelles en prélèvements obligatoires (en milliards d'euros) | |
|--|-------------|
| Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages | -3.8 |
| Suppression de certaines cotisations salariales | -4.1 |
| Exonération de cotisations sur les heures supplémentaires | -0.6 |
| Baisse de la CSG étendue pour 300 000 retraités | -0.3 |
| Mise en place du prélèvement forfaitaire unique | -0.3 |
| Hausse de la fiscalité énergétique | 1.9 |
| Hausse de la fiscalité du tabac | 0.4 |
| CITE (crédit d'impôt sur la transition énergétique) | 0.8 |
| Total | -6.0 |

Source PLF 2019

Les éléments ainsi présentés aboutissent, théoriquement, à un gain net de 6 milliards d'euros pour les ménages en 2019.

Toutefois, il convient de souligner que ces mesures ne tiennent pas compte de l'évolution des prestations sociales telles que la désindexation des pensions de retraite, des prestations familiales et des allocations logements qui, prise dans sa globalité, est susceptible de minorer le pouvoir d'achat des ménages de 2.5 milliards d'euros, ce qui aboutirait, in fine, à un gain réel de pouvoir d'achat de 3.5 milliards d'euros pour les ménages (montant qui pourrait être revu à la baisse selon l'évolution des taux de cotisations de certaines complémentaires de retraite).

Par ailleurs, il convient également de préciser que le gel du point d'indice de la fonction publique, reconduit en 2019, va engendrer une nouvelle diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, compte tenu de l'inflation.

Les mesures impactant les entreprises se déclinent comme suit :

| Entreprises : mesures nouvelles en prélèvements obligatoires (en milliard d'euros) | |
|---|-------|
| Bascule CICE/cotisations | -20.4 |
| CICE – impact des mesures antérieures à la LFI 2018 | -0.5 |
| Baisse du taux d'IS de 33% à 25% | -2.4 |
| Taux de forfait social à 0% pour les entreprises de moins de 50 salariés | -0.5 |
| Renforcement temporaire du 5 ^{ème} acompte d'IS | 1.5 |
| Surtaxe exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés | 0.2 |
| Hausse de la fiscalité énergétique | 1.0 |
| Suppression du taux réduit de TICPE pour certains usagers du gazole | 1.0 |
| Ressources affectées à France Compétences (plan d'investissement sur les compétences) | 1.3 |

| | |
|--------------|--------------|
| TOTAL | -18.8 |
|--------------|--------------|

Source PLF 2019

In fine, le solde budgétaire se dégraderait en 2019, pour atteindre 98.7 milliards d'euros. Ceci s'expliquerait par le financement, par l'Etat, de l'essentiel de la baisse des prélèvements obligatoires réalisée au profit des ménages et des entreprises.

1.4/ Les finances locales

Perspectives générales

Les dépenses des administrations publiques locales (APUL) ont, en 2017, connu un certain rebond symbolisé à la fois par une hausse plus prononcée des dépenses de fonctionnement (+ 1.6% contre 0.4% en 2016) ainsi que par la reprise de l'investissement (+ 5.8% contre -3.6% en 2016).

Toute chose égale par ailleurs, ces évolutions peuvent notamment s'expliquer, d'une part, par une contrainte moindre exercée par l'Etat en 2017 (réduction de moitié de la baisse de la dotation forfaitaire), mais aussi, d'autre part, par les effets liés au cycle électoral du bloc communal.

Pour ce qui concerne la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics sur la période 2018/2022, il convient de distinguer deux méthodologies principales :

- Les collectivités de plus de 3.500 habitants doivent communiquer, lors de leur débat d'orientations budgétaire (DOB), leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement. Ces objectifs doivent s'inscrire en cohérence avec la trajectoire nationale d'évolution annuelle des dépenses locales de fonctionnement (+1.2%) et de réduction annuelle de besoin de financement (- 2.6 milliards d'euros).
- Les 322 collectivités dont le budget principal dépasse 60 millions d'Euros entrent, elles, dans le dispositif de contractualisation proposé par l'Etat, qui définit une trajectoire des dépenses de fonctionnement dont le taux d'évolution est modulé selon les caractéristiques de la collectivité.

Les principales mesures du PLF 2019 impactant les collectivités locales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront, en 2019, en très légère hausse (+ 100 millions d'euros) et s'élèveront à 48.2 milliard d'euros.

- **L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La DGF restera stable à 26.9 milliards d'euros en 2019, et sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Dans le détail, les dotations dites de péréquation verticale devraient, selon l'article 79 du PLF 2019, augmenter comme suit : 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR), 10 millions d'euros pour la dotation de péréquation des départements.

L'évolution des dotations de péréquation sera financée dans le cadre de l'enveloppe stable de la DGF, ce qui signifie que la part forfaitaire de cette DGF devrait, comme l'an dernier, subir un très léger écrêtement.

- **Une réforme de la dotation d'intercommunalité**

Ce même article 79 prévoit une réforme de la dotation d'intercommunalité, assortie d'une évolution de son montant (+ 30 millions d'euros).

L'architecture de cette dotation devrait ainsi être rénovée afin « *d'en simplifier le fonctionnement, d'assurer une certaine prévisibilité des attributions individuelles, de maîtriser l'augmentation annuel du montant global et d'améliorer l'efficacité des critères de répartition* ».

Une enveloppe unique pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre est prévue, répartie entre eux à raison de 30% pour la dotation de base et de 70% pour la dotation de péréquation.

- **Le soutien à l'investissement**

Les dotations de soutien à l'investissement atteindront un total d'environ 2.1 milliards d'euros, dont 1.8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA) :

- 1 milliard sera consacré à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- 570 millions pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- 150 millions pour la Dotation de Politique de la Ville (DPV),
- 212 millions de Dotation de Soutien à l'Investissement dédiée aux Départements (ex DGE),
- 50 millions à destination des Départements remplissant certains critères de potentiel fiscal.

- **La fiscalité locale**

En matière de fiscalité locale, le PLF 2019 consacre la seconde tranche de diminution de la taxe d'habitation, pour un montant de 3.8 milliard d'euros (après 3.2 milliards en 2018) inscrit sous forme de dégrèvement, garantissant ainsi une stricte compensation pour les collectivités.

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a également confirmé l'application d'une troisième tranche en 2020, avec pour objectif de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation sur les résidences principales, d'ici à 2021.

En ce sens, la question de la compensation aux collectivités pour les 20% de contribuables restants sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales, à l'horizon du premier trimestre 2019.

Enfin, il est à noter que le PLF 2019 vient clarifier la définition d'un établissement industriel afin de permettre un lissage dans le temps des conséquences de requalification d'un local commercial en établissement industriel.

II – SITUATION DES FINANCES DE LA COLLECTIVITE

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, l'année 2018 a été dense en matière d'investissements (environ 2.7 milliards d'euros). L'épargne reconstituée a permis de réaliser cette politique ambitieuse sans augmenter le volume global de la dette. Il conviendra en 2019 de limiter le

recours à l'épargne et de privilégier le recours à l'emprunt dont les taux sur les marchés restent très compétitifs.

L'année 2018 a vu l'abondement, pour la première fois, de la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 40.000 € et la prise en charge de l'intégralité de l'évolution du FPIC pour les communes. Pour mémoire la part communale du FPIC s'élevait à 43.924 € en 2016, celle-ci s'élève à 96.710 € en 2018. La différence, soit 52.786 €, est intégralement prise en charge par la Covati.

2.1/ LE BUDGET PRINCIPAL

Evolution des indicateurs budgétaires et financiers

| | COVATI | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | Evolution 2017/2018 en % |
|-----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------|
| | Dépenses réelles de fonctionnement | 3 815 909,46 | 5 735 207,97 | 5 902 120,11 | 6 217 925,62 | 5,35 |
| Chap: 011 | Charges à caractère général | 473 237,77 | 569 492,49 | 621 604,03 | 862 176,46 | 38,70 |
| Chap: 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 714 056,24 | 1 767 415,62 | 1 959 299,25 | 2 153 303,33 | 9,90 |
| Chap: 014 | Atténuations de produits | 133 601,00 | 1 807 696,00 | 1 734 304,00 | 1 674 209,87 | - 3,47 |
| Chap: 65 | Autres charges de gestion courante | 1 431 228,85 | 1 543 628,04 | 1 549 499,30 | 1 492 542,88 | - 3,68 |
| Chap: 66 | Charges financières | 43 473,93 | 46 468,56 | 37 224,73 | 33 784,44 | - 9,24 |
| Chap: 67 | Charges exceptionnelles | 20 311,67 | 507,26 | 188,80 | 1 908,64 | 910,93 |
| Chap: 022 | Dépenses imprévues | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| | Recettes réelles de fonctionnement | 4 316 340,06 | 6 159 947,72 | 6 378 567,81 | 6 518 064,62 | 2,19 |
| Chap: 013 | Atténuation de charges | 38 896,56 | 22 387,85 | 32 826,97 | 37 744,89 | 14,98 |
| Chap: 70 | Produits des services, du domaine et vente | 863 297,88 | 844 101,98 | 1 005 510,19 | 1 187 448,42 | 18,09 |
| Chap: 73 | Impôts et taxes | 2 603 340,00 | 3 966 508,00 | 4 111 157,00 | 4 122 693,00 | 0,28 |
| Chap: 74 | Dotations, subventions et participations | 738 229,71 | 1 284 523,37 | 1 163 160,73 | 1 131 610,74 | - 2,71 |
| Chap: 75 | Autres produits de gestion courante | 36 122,55 | 39 664,00 | 43 418,63 | 36 980,00 | - 14,83 |
| Chap: 76 | Produits financiers | 18,60 | 18,60 | 15,50 | 17,57 | 13,35 |
| Chap: 77 | Produits exceptionnels | 36 434,76 | 2 743,92 | 22 478,79 | 1 570,00 | - 93,02 |
| | Dépenses de gestion | 3 772 435,53 | 5 688 739,41 | 5 864 895,38 | 6 184 141,18 | 5,44 |
| | Epargne Brute | 500 430,60 | 424 739,75 | 476 447,70 | 300 139,00 | - 37,00 |
| | Remboursement du capital de la dette | 93 870,90 | 104 203,14 | 107 328,44 | 164 070,69 | 52,87 |
| | Epargne nette | 406 559,70 | 320 536,61 | 369 119,26 | 136 068,31 | - 63,14 |

L'année 2018 a été la 1^{ère} année d'exercice de la compétence « restauration scolaire » sur une année pleine. Nous constatons ainsi une hausse des charges à caractère général (011) et des dépenses de personnel (012) qui traduisent cette activité.

Cela se retrouve également au niveau des attributions de compensation versées aux communes (014) qui continuent à diminuer et au niveau des recettes (chap 70 : produits des services) qui augmentent considérablement.

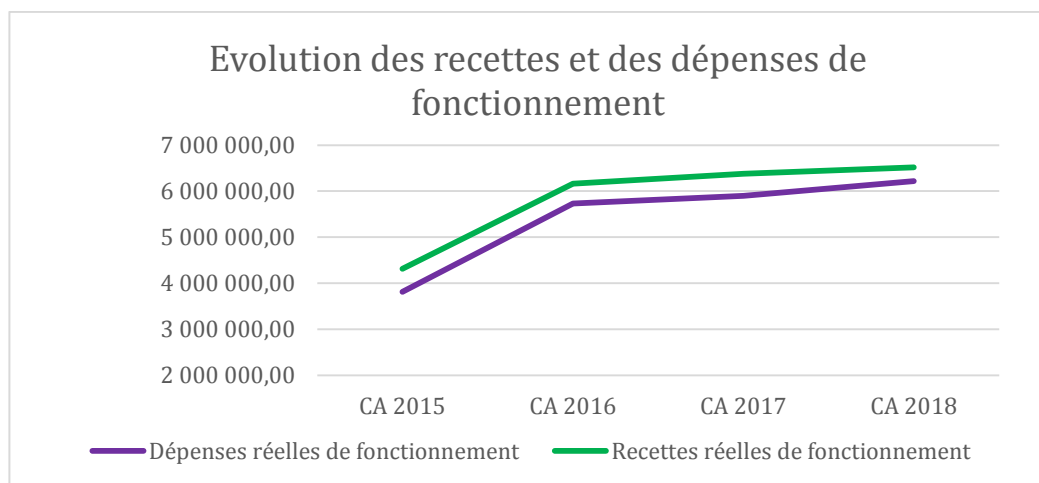
L'année 2018 marque une augmentation des dépenses (+ 5.35 %) plus rapide que celles des recettes (+2.19%). Cette évolution a un impact sur l'épargne brute de la Covati qui diminue de 176.308 €.

Cela s'explique par :

- La mise en place de la dotation de solidarité communautaire (40.000 €),
- La prise en charge du FPIC (+ 10.000 €)
- La baisse des recettes liées aux dotations (- 34.377 €), notamment la dotation pour compensation de la part salaire (- 16.731 €)
- Une recette exceptionnelle en 2017 liée à une vente de terrain (15.700 €)
- Le versement d'une subvention de 25.000 € à l'ADMR pour le fonctionnement de la micro-crèche de Gemeaux
- Le 1^{er} paiement de l'étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement (53.832 €), pour lequel la recette sera perçue en 2019.
- Les effets du PPCR sur les dépenses de personnel, deux promotions internes et l'augmentation du temps de travail de certains agents.

Il est par ailleurs à noter la stagnation des recettes de fiscalité locale malgré le vote de la hausse des taux. Cette stagnation s'explique en partie par la TASCOM qui diminue de 22.915 € et les impôts ménage qui diminuent de 22.860 €. Le dynamisme économique (+ 37.695 € de CVAE) compense légèrement cette perte de recette.

Il est important de rappeler que la baisse de la TASCOM et de la dotation de compensation part salaire (39.645 €) est entièrement supportée par la Covati. Les attributions de compensation sont maintenues pour les communes alors que celles-ci auraient dû prendre en charge cette baisse si la fiscalité professionnelle n'avait pas été transférée au 01/01/2016.



L'épargne nette, ou CAF nette, donne le montant restant à la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital des emprunts. Elle passe de 369 119€ en 2017 à 136.068 € en 2018 en raison de la baisse de l'épargne brute expliquée ci-dessus et du remboursement plus important du capital de la dette (+ 56.742 €).

Cette situation financière 2018 est tout à fait normale et traduit l'activité croissante de la collectivité. Les principaux ratios d'analyse financière restent d'ailleurs tout à fait dans la norme :

- Le coefficient d'autofinancement (Dépenses de fonctionnement + remboursement du capital / recettes de fonctionnement) : Il s'élève à 0.98, le seuil d'alerte étant à 1.

- Le ratio de surendettement : (encours de la dette/recettes de fonctionnement) : il s'élève à 0.18, le seuil d'alerte étant à 1.21.
- Le ratio de rigidité structurelle (charges de personnel + remboursement du capital/recettes de fonctionnement) : Il s'élève à 0.36, le seuil d'alerte étant à 0.65.

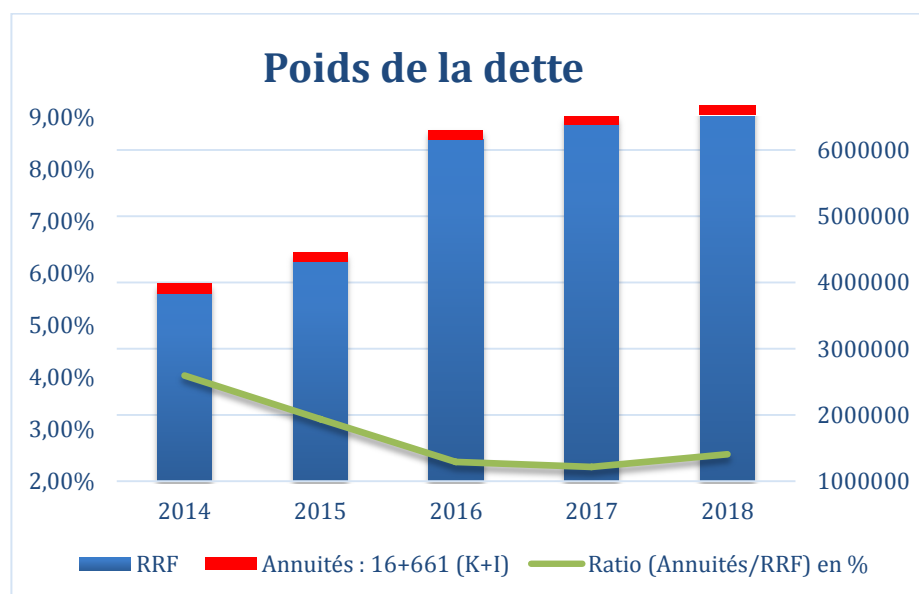
Structure et gestion de la dette

L'année 2018 se termine sur un encours de la dette de 1.201.438 € pour le budget principal contre 1.141.996 € à la fin de l'année 2017 malgré la réalisation d'un emprunt de 165.000 € pour construire le bâtiment sur l'aérodrome.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute.

Le ratio calculé au vu des résultats 2018 est de 3.31. La dette s'éteindrait donc en un peu plus de 3 années.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



Tous budgets confondus, le capital restant dû au 31/12/2018 s'élève à 2.321.140 € contre 2.351.080 € au 31/12/2017. Le niveau d'endettement de la Covati reste donc à un niveau très bas.

2.2/ Etat de la dette au 31 décembre 2018 (tous budgets confondus)

| OBJET | organisme | taux % | capital emprunté | capital restant dû au 31/12/2018 | dernière échéance |
|--------------------------------|------------------|--------|------------------|----------------------------------|-------------------|
| invest divers 2004 | Caisse Epargne | 3.32 | 140 000 | 11 566.29 | 2019 |
| voie gemeaux marcilly | Banque Populaire | 3.31 | 168 000 | 26 972.51 | 2020 |
| investissements 2007 | Crédit agricole | 4.79 | 170 000 | 55 562.77 | 2022 |
| travaux voirie 2013 | Banque Populaire | 2.86 | 50 000 | 26 778.18 | 2023 |
| tx route camp américain | Banque Populaire | 3.05 | 85 000 | 50 056.65 | 2026 |
| voie Marsannay Savigny | Banque Populaire | 4.38 | 200 000 | 120 000.08 | 2027 |
| construction SMA | Caisse Epargne | 5.04 | 290 000 | 179 947.69 | 2028 |
| travaux des Halles | Caisse Epargne | 5.04 | 215 000 | 133 409.45 | 2028 |
| travaux Ecole de Musique | Banque Populaire | 2.9 | 80 000 | 53 333.35 | 2028 |
| Hangar Aérodrome | Banque Postale | 1.31 | 110 000 | 88 001.01 | 2030 |
| Invest 2017 CLSH | Crédit Mutuel | 1.15 | 300 000 | 290 810.19 | 2033 |
| Construction aérodrome | Banque postale | 1.28 | 165 000 | 165 000.00 | 2033 |
| Total Budget Principal | | | 1 973 000 | 1 201 438.17 | |
| ZA Seuil de Bourgogne | Dexia | 5.02 | 1 200 000 | 744 072.98 | 2028 |
| Achat terrains ZAE | Caisse Epargne | 3.47 | 500 000 | 356 786.91 | 2028 |
| Total budget ZA | | | 1 700 000 | 1 100 859.89 | |
| Travaux Trésorerie | Crédit Mutuel | 4.05 | 125 000 | 18 842.84 | 2019 |
| Total budget Trésorerie | | | 125 000 | 18 842.84 | |
| TOTAL GENERAL | | | 3 798 000 | 2 321 140.90 | |

A noter l'importance de l'endettement relatif au parc d'activité de Til-Châtel qui représente 47.4 % de l'endettement total de la collectivité.

2.3/ La situation des budgets annexes

| BUDGET PRINCIPAL | | | | | |
|------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------|
| SECTION | DEPENSES | RECETTES | Résultats 2018 | Reports 2017 | Résultats CA 2018 |
| FONCTIONNEMENT | 6 261 379,63 | 6 518 064,62 | 256 684,99 | 689 173,31 | 945 858,30 |
| INVESTISSEMENT | 1 869 089,27 | 1 527 840,44 | -341 248,83 | -217 582,74 | -558 831,57 |
| S/TOTAL | 8 130 468,90 | 8 045 905,06 | -84 563,84 | 471 590,57 | 387 026,73 |
| RESTES A REALISER | 980 664,39 | 958 457,68 | -22 206,71 | | -22 206,71 |
| TOTAL | 9 111 133,29 | 9 004 362,74 | -106 770,55 | 471 590,57 | 364 820,02 |
| BA SPANC | | | | | |
| SECTION | DEPENSES | RECETTES | Résultats 2018 | Report 2017 | Résultats CA 2018 |
| FONCTIONNEMENT | 42 427,86 | 49 093,00 | 6 665,14 | 9 335,11 | 16 000,25 |
| INVESTISSEMENT | 19 810,00 | 19 810,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S/Total | 62 237,86 | 68 903,00 | 6 665,14 | 9 335,11 | 16 000,25 |
| Restes à Réaliser | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| TOTAL | 62 237,86 | 68 903,00 | 6 665,14 | 9 335,11 | 16 000,25 |
| BA TRESORERIE | | | | | |
| SECTION | DEPENSES | RECETTES | Résultats 2018 | Report 2017 | Résultats CA 2018 |
| FONCTIONNEMENT | 4 961,39 | 13 908,00 | 8 946,61 | 1 623,74 | 10 570,35 |
| INVESTISSEMENT | 10 420,80 | 10 891,62 | 470,82 | -6 701,11 | -6 230,29 |
| TOTAL | 15 382,19 | 24 799,62 | 9 417,43 | -5 077,37 | 4 340,06 |
| BA PASBT | | | | | |
| SECTION | DEPENSES | RECETTES | Résultats 2018 | Report 2017 | Résultats CA 2018 |
| FONCTIONNEMENT | 223 670,41 | 223 670,41 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| INVESTISSEMENT | 85 710,74 | 118 938,82 | 33 228,08 | -218 460,12 | -185 232,04 |
| TOTAL | 309 381,15 | 342 609,23 | 33 228,08 | -218 460,12 | -185 232,04 |
| BA ECOLE DE MUSIQUE | | | | | |
| SECTION | DEPENSES | RECETTES | Résultats 2018 | Report 2017 | Résultats CA 2018 |
| FONCTIONNEMENT | 247 793,81 | 232 108,69 | -15 685,12 | 29 710,34 | 14 025,22 |
| INVESTISSEMENT | 371,16 | 562,00 | 190,84 | 2 168,80 | 2 359,64 |
| TOTAL | 248 164,97 | 232 670,69 | -15 494,28 | 31 879,14 | 16 384,86 |
| BA OFFICE DE TOURISME | | | | | |
| SECTION | DEPENSES | RECETTES | Résultats 2018 | Report 2017 | Résultats CA 2018 |
| FONCTIONNEMENT | 71 128,90 | 70 832,00 | -296,90 | 9 481,48 | 9 184,58 |
| INVESTISSEMENT | 2 145,71 | 1 332,60 | -813,11 | 1 222,05 | 408,94 |
| S/Total | 73 274,61 | 72 164,60 | -1 110,01 | 10 703,53 | 9 593,52 |
| Restes à Réaliser | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| TOTAL | 73 274,61 | 72 164,60 | -1 110,01 | 10 703,53 | 9 593,52 |
| RESULTAT GLOBAL | | | | | 248 113,38 |
| RESTE A REALISER | | | | | -22 206,71 |
| SOIT | | | | | 225 906,67 |

L'excédent global prévisionnel, tous budgets confondus, est de 225.906,67 € en tenant compte des restes à réaliser de 2018. Cet excédent global a diminué par rapport à 2017 en raison des importants investissements réalisés avec un recours limité à l'emprunt.

2.4/ Structure et évolution des effectifs

L'année 2018 a été la 1^{ère} année d'exercice de la compétence restauration scolaire sur une année pleine. Nous constatons donc une hausse des dépenses de personnel en raison du transfert des agents concernés par cette compétence.

Cette hausse est également liée à la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) en 2018 ainsi qu'à la promotion de deux agents qui sont respectivement passés en catégorie B et A. Le recrutement de l'animateur du CLEA à ½ temps a également un impact sur le niveau de dépenses même si ce dernier fait l'objet d'un remboursement par le Pays Seine et Tille.

| Effectifs au 01.01.2019 | | | | | | | | |
|-------------------------|------------|-----------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| Statut | Total | Total ETP | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | |
| | | | Effectif | ETP | Effectif | ETP | Effectif | ETP |
| Titulaires | 62 | 50.73 | 9 | 8.82 | 11 | 8.10 | 42 | 33.81 |
| CDI | 19 | 7.7 | | | 6 | 1.79 | 13 | 5.91 |
| CDD | 40 | 14.57 | | | 11 | 3.31 | 29 | 11.26 |
| | 121 | 73 | 9 | 8.82 | 28 | 13.20 | 84 | 50.98 |

**ETP = équivalent temps plein*

L'effectif au 1^{er} janvier 2019 est plus conséquent en raison du transfert des secrétaires de mairie dans l'effectif intercommunal (8 agents) et de la création d'un demi-poste supplémentaire pour ce service. Par ailleurs, à la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques, le budget annexe « école de musique » a été dissout. Il a donc été nécessaire d'intégrer l'ensemble des professeurs dans le tableau des effectifs ci-dessus.

La hausse des effectifs est uniquement due aux transferts de compétences réalisés. A périmètre constant, ceux-ci restent stables depuis 2016 et ont même diminué en 2018 puisqu'un départ en retraite d'un agent à temps complet a été compensé par un temps partiel.

III – PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2019

3.1/ LES GRANDES ORIENTATIONS

L'année 2019 s'inscrit totalement dans la poursuite de la dynamique enclenchée en 2018 en matière d'investissements. Les grands chantiers lancés l'année dernière verront une fin de réalisation dans le 1^{er} semestre 2019 : centre de loisirs d'Is-sur-Tille, bâtiment de l'aérodrome, travaux sur le château Charbonnel.

2019 sera également l'année de la mise en œuvre des actions du Pacte financier et fiscal. A cet effet le niveau de la dotation de solidarité communautaire sera revu à la hausse et un travail sera mené de manière individuelle avec l'ensemble des communes afin d'identifier les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'un portage par l'intercommunalité ou d'un accompagnement financier via l'attribution de fonds de concours.

La gestion de la piscine d'Is-sur-Tille, pour la 1^{ère} année, aura également un impact financier non négligeable sur le niveau des dépenses de personnel et d'entretien. Celles-ci seront compensées par la révision de l'attribution de compensation versée à la commune, comme le sera également le recrutement des secrétaires de mairie.

En matière de développement économique, l'entreprise Kronos Solar devrait obtenir son permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la zone d'activité de Til-Châtel. Un bail de location sera alors finalisé, permettant ainsi de dégager les premières recettes locatives de cette zone d'activité et par voie de conséquence, d'en diminuer son impact sur le budget principal.

L'éventuel aboutissement de notre dossier de candidature à l'appel à projet « économie circulaire » sera un élément déclencheur dans les orientations économiques de la collectivité et permettra de finaliser le recrutement d'un agent de développement.

Il est à noter la mise en service, en 2019, du parc éolien qui aura un impact sur notre fiscalité professionnelle en 2020.

3.2/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En plus des projets d'investissement présentés ci-dessus, d'autres seront lancés en 2019 :

1. les études seront menées pour la réalisation d'un terrain synthétique sur le stade situé route de Gemeaux à Is-sur-Tille ainsi que pour la réalisation d'une salle à vocation administrative et culturelle dans l'ancien gymnase situé sur le stade du réveil à Marcilly-sur-Tille.
2. Une 3^{ème} tranche de travaux au château Charbonnel sera lancée afin d'achever l'isolation complète du bâtiment et sa mise en valeur (façade)

Mais ce sont l'ensemble des compétences intercommunales qui seront concernées par une politique d'investissement active.

Voirie et infrastructures

Le programme de voirie sera léger cette année et seuls des travaux de réfection seront programmés.

Sur le parking du collège, il sera réalisé des aménagements permettant de rendre entièrement accessible l'accès du parking jusqu'à l'établissement pour les élèves confrontés à des difficultés de déplacement.

Il sera également poursuivi le renouvellement du parc automobile avec l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion.

Aérodrome

Les travaux de construction du nouveau bâtiment administratif s'achèveront dès le début d'année, permettant ainsi à l'association de bénéficier de locaux adaptés à son activité, notamment de formation. L'installation de l'entreprise Héli-Est sera un élément dynamisant pour cette zone qui pourra être amenée à accueillir d'autres porteurs de projets.

Il sera également nécessaire de prévoir le remplacement de la toiture du hangar volatile.

Stade du réveil

D'importants travaux ont été réalisés en 2018. Il sera étudié l'opportunité d'homologuer le terrain au niveau 4. Cette homologation nécessite des aménagements, notamment en matière de bancs de touche et de main-courante.

Il sera également nécessaire d'installer un panneau d'affichage aujourd'hui manquant sur le site.

Petite-enfance/enfance-jeunesse :

- *Structure Multi-accueil*

Les 2 chaudières ayant été remplacées en 2018, il ne sera pas nécessaire de prévoir une enveloppe importante d'investissement hormis l'achat de petit mobilier et l'isolation extérieure du bâtiment.

- *Centre de loisirs*

Les travaux de construction prendront fin vers le mois de juin 2019. Il est nécessaire de prévoir une enveloppe pour l'acquisition du mobilier et du matériel nécessaire aux animateurs.

- *City-stade*

Un groupement de commandes sera créé afin de retenir un prestataire qui aura en charge de réaliser plusieurs city stades sur le territoire de la Covati, notamment un qui jouxtera le centre de loisirs d'is-sur-Tille.

- *Matériel informatique*

Comme chaque année, une enveloppe sera identifiée afin de procéder au remplacement ou à l'acquisition de matériel informatique.

- *Micro-crèches*

Des communes se sont d'ores et déjà manifestées afin d'étudier l'implantation de micro-crèches sur leur territoire (Til-Châtel, Moly). Les premières études seront lancées en 2019.

- *Rased*

Dans le cadre de la troisième tranche des travaux du Château Charbonnel, les locaux accueillant à ce jour l'espace jeunes seront rénovés afin de recevoir le RASED

Restauration scolaire

Le programme de renouvellement des équipements électroménagers se poursuivra sur les différents sites notamment à Lux (lave-vaisselle).

Il sera procédé au réaménagement de la cuisine de l'accueil de Marcilly-sur-Tille qui n'est plus opérationnelle. Ce site sera repensé afin de l'adapter de manière plus efficiente à l'activité.

Il sera également nécessaire de prévoir l'installation d'un conteneur pour le stockage de matériel

Matériel communautaire

Même si l'année 2018 a été l'occasion d'acquérir du matériel communautaire indispensable à l'organisation des manifestations de la Covati, une enveloppe sera prévue pour poursuivre l'extension du parc de matériel.

Economie

La Covati poursuivra le programme d'aide à l'immobilier d'entreprises engagé en 2018 afin d'accompagner les porteurs de projets qui s'installent sur notre territoire.

En fonction de la suite qui sera donnée à notre dossier « économie circulaire », il sera nécessaire de prévoir une enveloppe permettant de lancer les 1ers investissements.

Dans le cadre des conventions de gestion signées avec les communes, il sera certainement nécessaire de prévoir le transfert de certaines zones dont la commercialisation est achevée. La Covati aura alors en charge l'entretien de ces zones.

L'installation de l'entreprise Heli-Est marquera le nouveau visage de l'aérodrome et constituera un appel pour les porteurs de projets éventuels.

3.3/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale

- Mise en oeuvre du pacte financier et fiscal (DSC, ...)
- Poursuite dans la création de groupements de commandes (photocopieurs, fournitures, contrats de maintenance,...)
- Lancement des premières réunions du comité technique et du CHSCT (représentants du personnel)
- Les attributions de compensation seront revues à la baisse afin d'impacter le transfert des secrétariats de mairie ainsi que le transfert de la piscine d'Is-sur-Tille.
- Poursuite du travail mené en matière d'optimisation du temps de travail et de résorption de l'emploi précaire. Il sera également mené un travail sur l'harmonisation des régimes indemnitaires. Ce dernier sera mené sur plusieurs années au regard de l'impact financier engendré.
- Ouverture de la piscine en mai 2019 et mise en œuvre des cycles natation en direction des écoles. Impacts financiers liés au recrutement des personnels saisonniers et à la prise en charge du transport des élèves

Economie

Le recrutement d'un chargé de mission devrait aboutir.

Lancement de la mise en œuvre du programme de développement de l'économie circulaire (adhésion à la plate-forme upcyclea)

Communication

La montée en puissance de l'intercommunalité nécessite des actions de communication fortes. Le site internet ayant été mis en ligne en 2018, il convient désormais de porter une importance particulière sur la diffusion des supports de communication. Un travail partenarial sera mené avec la Poste.

Il sera également budgétisé l'acquisition d'un appareil photo.

Afin de veiller à l'identité visuelle de la Covati, il sera également mené une réflexion sur les vêtements de travail des agents travaillant à l'extérieur (visuel Covati)

Petite-Enfance

- Développement de l'offre d'accueil de la petite enfance avec l'ouverture d'une nouvelle micro-crèche : lancement des études.
- Réflexion sur la création d'un guichet unique de la petite enfance en vue de recenser toutes les premières demandes d'accueil (collectives ou individuelles)
- Lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion des structures petite-enfance

Enfance-jeunesse

- Renouvellement de matériel pédagogique
- Poursuite de la réflexion sur le transfert de la compétence « scolaire ». Le processus pourrait aboutir à une délibération du conseil communautaire et des conseils municipaux dans le courant du dernier trimestre 2019.
- Développement des interventions sportives au sein des écoles mises en œuvre en 2018.
- Fidélisation des jeunes fréquentant l'accueil jeunes. Il conviendra notamment de rendre l'accueil attractif pour les adolescents (14/18 ans).

Actions sociales

- Mise en œuvre des premières actions du CLAS collège.
- Installation de l'espace de vie sociale dans les locaux du Château Charbonnel. Cette installation, nécessitera des investissements en matière de mobilier et de matériel de cuisine.
- Installation du service action sociale dans le Château Charbonnel (achat de mobiliers et de matériel informatique)
- Développement des outils de communication des actions en direction du public concerné.
- Pérennisation des ateliers mis en œuvre pour les seniors et les familles et développement des ateliers de sensibilisation à l'outil numérique sur l'ensemble des communes de la Covati.
- Organisation du mois de la parentalité
- Mise en œuvre du dispositif « Cohesio » en partenariat avec la Poste (visite du facteur auprès des personnes âgées isolées)

Transport à la demande

Le marché sera renouvelé en 2019 pour un an.

L'étude lancée en vue de définir une politique de transport adaptée aux différents besoins des usagers de la Covati sera finalisée. Les 1ères actions seront ensuite mises en œuvre.

Ecole de musique :

L'année 2018 a vu le lancement de nouvelles activités :

- Le jardin musical pour les grandes et moyennes sections,
- L'ouverture d'un cours de batucada,
- L'ouverture d'ateliers découverte,

- L'organisation du festival Cov'artistes.

Il convient de pérenniser ces actions en 2019.

A la demande de la DGFIP, ce budget est intégré dans le budget principal en 2019

3.4/ Les Recettes de fonctionnement

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, il conviendra de coordonner les décisions en matière de fiscalité sur le territoire afin de ne pas pénaliser la DGF de la Covati.

La réforme de la dotation d'intercommunalité devrait profiter à la Covati et les premiers chiffres semblent démontrer une hausse de la fiscalité professionnelle.

L'impact de nos actions d'intégration intercommunale en vue d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale n'est pas estimé à ce jour.

Le travail mené afin d'optimiser les recettes liées aux services rendus (restauration scolaire, enfance-jeunesse, école de musique,...) se poursuivra.

3.5/ LES BUDGETS ANNEXES

Office de tourisme

Les efforts seront amplifiés dans le cadre de l'organisation des manifestations puisque trois marchés nocturnes et trois animations en décembre seront organisés en 2019.

La Fête de la truffe et des papilles et le *Fantastic Picnic* seront également maintenus.

Les actions menées pour développer le tourisme vert sur le territoire continuent pour cette année 2019. L'aménagement et la sécurisation des deux sentiers inscrits au PDIPR et d'un sentier de VTT au PDESI sont des investissements déterminants pour finaliser ces parcours. Parallèlement, l'installation d'un panneau autoroutier est prévue sur l'axe Nord Sud de l'A31 dont l'objectif est de promouvoir les particularités du territoire.

Il sera mis en œuvre les suites proposées par l'étude pour la réalisation d'une aire de camping-car.

Autant d'actions qui ambitionnent d'attirer de nouveaux publics

Le niveau de recettes liées à la perception de la taxe de séjour reste difficilement identifiable.

Immeuble Trésorerie :

Le déficit de ce budget est résorbé. A la demande de la DGFIP, ce budget sera dissout et intégré au budget principal en 2019.

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

L'extension d'intervention de ce service chez nos voisins de Tille-et-Venelle et Forêts-Seine et Suzon permet de maintenir l'activité du service et de rendre le budget excédentaire. En effet la recette liée à cette prestation de service s'élève à 14.490 €. Sans cette prestation, le budget du SPANC serait déficitaire à hauteur de 7.800 €.

Il est important de noter que l'année 2018 était la dernière année de financement des actions par l'agence de l'eau.

Seuil de Bourgogne – Til-Châtel

Il sera de nouveau budgétisé le virement d'une somme de 170.000 € pour poursuivre la résorption du déficit structurel de ce budget.

L'installation de la centrale photovoltaïque au sol devrait engendrer en 2019 les premières recettes locatives qui viendront atténuer le virement du budget principal.